bakertilly
SOFIDEEC

Bureau de Paris
16 Rue de Monceau
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

www.bakertilly-sofideec.com

ASSOCIATION SYNLAB

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
339, Rue du Petit Musc
75004 Paris
SIREN : 752 909 432

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

ASSOCIATION SYNLAB

Association régie par la Loi du 1er juillet 1901
33, Rue du Petit Musc
75004 Paris
SIREN : 752 909 432

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Adhérents de l'**Association SYNLAB**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **SYNLAB** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le bureau le 3 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 26 mars 2020

Pour **BAKER TILLY SOFIDEEC**
Commissaire aux Comptes titulaire
Membre de la CRCC de Paris



Brice ROGIR
Commissaire aux comptes, Associé
Membre de la CRCC de Versailles

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	198 139	64 492	133 647	32 150
Concessions, brevets et droits assimilés	4 200	4 200		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acomptes	210		210	24 419
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	15 936	10 929	5 007	6 085
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**218 485**	**79 621**	**138 864**	**62 654**
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	43 425		43 425	124 545
Autres créances	146 873		146 873	308 274
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	168 205		168 205	253 899
Charges constatées d'avance	11 425		11 425	9 871
ACTIF CIRCULANT	**369 928**		**369 928**	**696 589**
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion – Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	**588 412**	**79 621**	**508 792**	**759 243**

Bilan

	Net au 31/12/19	Net au 31/12/18
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	138 532	132 324
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	6 567	6 209
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	145 099	138 532
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 465	31 081
Dettes fiscales et sociales	61 283	42 708
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	88 661	183 516
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	182 284	363 405
DETTES	363 693	620 710
Ecarts de conversion – Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	**508 792**	**759 243**

Compte de résultat

	du 01/01/19 au 31/12/19 12 mois	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises				
Production vendue	128 524	45 256	83 268	183,99
Production stockée				
Production immobilisée	115 850	16 319	99 531	609,91
Subventions d'exploitation	792 500	688 898	103 602	15,04
Reprises et Transferts de charge	8 000	16 100	-8 100	-50,31
Cotisations	220	220		
Autres produits	53 801	33 993	19 808	58,27
Produits d'exploitation	1 098 895	800 786	298 109	37,23
Achats de marchandises				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières				
Variation de stock de matières premières				
Autres achats non stockés et charges externes	391 047	212 991	178 056	83,60
Impôts et taxes	22 157	6 916	15 241	220,37
Salaires et Traitements	372 529	296 062	76 466	25,83
Charges sociales	129 752	106 508	23 244	21,82
Amortissements et provisions	42 157	22 065	20 091	91,05
Autres charges	135 487	151 788	-16 301	-10,74
Charges d'exploitation	1 093 129	796 331	296 798	37,27
RESULTAT D'EXPLOITATION	**5 766**	**4 455**	**1 311**	**29,42**
Opérations faites en commun				
Produits financiers	801	1 753	-953	-54,35
Charges financières				
Résultat financier	801	1 753	-953	-54,35
RESULTAT COURANT	**6 567**	**6 209**	**358**	**5,76**
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles				
Résultat exceptionnel				
Impôts sur les bénéfices				
Report des ressources non utilisées				
Engagements à réaliser				
EXCEDENT OU DEFICIT	**6 567**	**6 209**	**358**	**5,76**
Contribution volontaires en nature				
Bénévolat	31 475	76 856	-45 381	-59,05
Prestations en nature	154 800		154 800	
Dons en nature				
Total des produits	186 275	76 856	109 419	142,37
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite	154 800		154 800	
Personnel bénévole	31 475	76 856	-45 381	-59,05
Total des charges	186 275	76 856	109 419	142,37

Annexe

SYNLAB

Exercice Clos le 31/12/2019

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SYNLAB

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 508 792 EURO
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 6 567 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci–après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/03/2020 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99–01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.
Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

a) L'association a conclu une convention pluri-annuelle de 4 ans (septembre 2016 à août 2020) avec la Caisse des Dépôts pour le programme E–FRAN d'un montant de 899 373 €.
Pour l'année 2019, le montant inscrit en Produits s'élève à 206 184 €, et le montant inscrit en charges à reverser est de 135 184 €
La partie restant à réaliser est comptabilisée en Produits Constatés d'avance pour 69 111 €

b) Les coûts de développement de l'année de la nouvelle plate forme Etreprof.fr ont été immobilisés à hauteur de 115 850 €. Ils se sont ajoutés aux coûts de l'année dernière comptabilisés en Immobilisations incorporelles en cours de 24 409 €. Leur montant total, soit 140 259 € est amorti sur une durée de 3 ans à compter de la mise en service le 1/08/2019. La dotation aux amortissement de l'année s'élève à 19 482 €.

c) Les recettes de l'Association ont dépassé le seuil amenant à la nécessité de déclarer un secteur lucratif à l'administration fiscale. Les recettes de ce secteur s'élèvent à 128 804 €, composées des recettes traditionnelles de formation de l'association, soit 34 087 €, mais aussi des recettes provenant de la monétarisation des sites Campus Prof et Manag'Educ pour 94 717 €.

Les dépenses imputées, correspondant aux coûts directs d'exploitation des plateformes, des coûts de marketing et de production de contenus, se sont élevées à 134 421 €.

Ainsi, le secteur lucratif fait apparaître un déficit de 5 617 €

e) Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne présentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

FAITS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La pandémie qui s'est propagée dès le mois de février 2020 a eu des conséquences sur l'organisation du travail dans l'Association.
Les méthodes et les outils utilisés permettent de continuer à nourrir les contenus et animer les plateformes tout en autorisant à tous les collaborateurs d'agir en télétravail. Ceux-ci font preuve d'un engagement et d'un dévouement exceptionnels.
L'activité de l'Association est donc non seulement maintenue, mais la fermeture des écoles et la demande de contenu numérique a permis une très forte évolution des fréquentations de nos sites.
Nous espérons que cet engouement perdurera à l'issue de cette période particulière.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement	57 870	140 269		198 139
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	28 619	210	24 419	4 410
Immobilisations incorporelles	86 489	140 479	24 419	202 549
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	3 955			3 955
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 674	2 307		11 981
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	13 629	2 307		15 936
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	**100 118**	**142 786**	**24 419**	**218 485**

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement	25 720	38 772		64 492
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 200			4 200
Immobilisations incorporelles	29 920	38 772		68 692
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	1 980	791		2 770
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	5 565	2 594		8 159
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	7 544	3 385		10 929
ACTIF IMMOBILISE	**37 464**	**42 157**		**79 621**

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 201 723 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	43 425	43 425	
Autres	146 873	146 873	
Charges constatées d'avance	11 425	11 425	
Total	**201 723**	**201 723**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Produits a recevoir	7 960
Divers – produits à recevoir	42 500
Total	**50 460**

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 363 693 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 465	31 465		
Dettes fiscales et sociales	61 283	61 283		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	88 661	88 661		
Produits constatés d'avance	182 284	182 284		
Total	**363 693**	**363 693**		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FRS – FACTURES NON PARVENUES	25 265
Dettes prov. congés à payer	12 982
Personnel – autres charges à payer	2 500
Chges sociales congés à payer	4 543
Charges sociales – charges à payer	1 000
Total	**46 290**

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avance	11 425		
Total	**11 425**		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	182 284		
Total	**182 284**		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les Subventions reçues et imputées sur l'année se sont montées à 789 500 €

Le Mécénat et Autres dons se sont élevés à 53 500 €

Autres informations

Contributions volontaires

Le montant du bénévolat et des soutiens Pro bono a été évalué à 186 275 €.
Le taux horaire unique utilisé pour les personnes physiques et hors mission Pro Bono s'est élevé à 25 € chargés de l'heure

Nous avons bénéficié du mécénat de compétence de :
la société d'avocat Latham & Watkins à hauteur de 4 800 €
notre financeur Alpha Omega à hauteur de 150 000 €

La répartition peut se décomposer ainsi :

Accompagnement à la structure et conseils stratégiques : 10 400 €
Accompagnement sur les différents projets : 175 875 €